

COMMUNE DE SAINT-FLOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025
DELIBERATION N°26/05/2025-106

Conseillers en exercice : 29 L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six Mai, à dix-neuf heures, le
Présents : 18 Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FLOUR s'est réuni en
Absents représentés : 5 séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation
Absents excusés : 6 légale, sous la présidence de Monsieur Philippe DELORT, Maire.
Votants : 23

Étaient présents :

M. Philippe DELORT, Maire, M. Eric BOULDOIRES, MME Marie PETITIMBERT, M. Frédéric DELCROS, MME Annick MALLET, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Bonnie DELEPINE, M. Jérôme GRAS, MME Florie PAROU, Adjointes,
MM. Jean-Claude PRIVAT, Jean-Luc PERRIN, Christian GRENIER, MMES Emmanuelle NIOCEL-JULHES, Maryline VICARD, MM. Yannick MOURET, Marc POUUNET, Bruno TEISSEDDRE, MME Christiane MEYRONEINC, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. Nicolas FERNANDEZ par M. Eric BOULDOIRES,
M. Géraud DELPUECH par M. Jérôme GRAS,
M. Tarek EL MAROUANI par M. Philippe DELORT,
MME Martine GUIBERT par M. Bruno TEISSEDDRE,
MME Marie Pierre MURAT par M. Marc POUUNET.

Absents excusés :

MMES Patricia RENAUD, Corinne AMAT, Mathilde BOUT, Marine NEGRE, Nathalie LESTEVEN,
M. Jonathan LAROUSSINIE.

Madame Florie PAROU a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le **15 JUIL. 2025**
et que la convocation avait été faite et publiée le 20 Mai 2025.

Le présent extrait a été transmis le **27 MAI 2025**
à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT 2025 ENTRE LA VILLE DE SAINT-FLOUR ET L'ASSOCIATION MUSIK'ART CANTAL DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU FESTIVAL « LES NUITS D'INDICIAC »

RAPPORTEUR : Madame Florie PAROU

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que la Ville de Saint-Flour accompagne les associations porteuses de projets culturels et qu'elle soutient les initiatives locales visant à développer

des programmations musicales de qualité qui participent à l'animation de la saison estivale et à la fréquentation du cœur de ville ;

CONSIDERANT que, dans ce contexte, la Ville de Saint-Flour a retenu la proposition de l'association Musik'Art Cantal, basée à Saint-Flour, et qui participe à la diffusion de l'art vivant et particulièrement de la musique classique à travers l'organisation d'un festival de musique intitulé « Nuits d'Indiciac » qui se déroulera les 25, 26 et 27 Juillet 2025 ;

VU le projet de convention à intervenir entre la Ville de Saint-Flour et l'association Musik'Art Cantal présenté en annexe ;

CONSIDERANT que cette convention décrit les engagements des deux parties dans le cadre du soutien financier et logistique apporté par la Ville de Saint-Flour ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après avoir délibéré,

- **APPROUVE les termes de la convention de partenariat 2025 avec l'association Musik'art Cantal ;**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention au nom de la Commune ;**

- **DIT que les crédits sont inscrits au titre du Budget Primitif 2025 de la Commune.**

POUR : 23 voix

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,

A blue ink signature of Philippe DELORT is written over a circular official stamp of the Municipality of Saint-Flour. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-FOUR Cantal' and a central emblem.

Philippe DELORT

L'élu secrétaire de séance,

A black ink signature of Florie PAROU is written in a cursive style.

Florie PAROU



**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
LA VILLE DE SAINT-FLOUR ET L'ASSOCIATION MUSIK'ART CANTAL
DANS LE CADRE DU FESTIVAL « NUITS D'INDICIAC »**

**Rencontres musicales autour du piano à Saint-Flour
Les 25, 26 et 27 Juillet 2025**

Entre :

La Commune de Saint-Flour - 1 Place d'Armes - B.P. 36 - 15102 SAINT-FLOUR Cédex
représentée par Monsieur Philippe DELORT, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil
Municipal N°26/05/2025-106 en date du 26 Mai 2025,

D'une part,

Et :

L'association Musik'Art Cantal

Ci-après désignée « l'organisateur de l'événement », représentée par Monsieur Philippe
RICCHIERO en sa qualité de Président et située 30 rue de la Rollandie, 15100 SAINT-FLOUR
D'autre part,

Préambule :

La Ville de Saint-Flour accompagne les associations impliquées dans l'organisation de festivals et
de manifestations culturelles. Elle soutient les initiatives locales visant à développer des
programmations musicales de qualité qui participent à l'animation de la saison estivale et à la
fréquentation du cœur de ville.

Objet de la convention :

Dans ce contexte, la Ville de Saint-Flour a retenu la proposition de l'association Musik'Art Cantal,
basée à Saint-Flour, et qui participe dans le département du Cantal, à la diffusion de l'art vivant et
particulièrement de la musique classique.

Cette convention décrit les engagements des deux parties dans le cadre du soutien apporté par la
Ville de Saint-Flour.

Article 1 :

Le festival Nuits d'Indiciac organisé et produit par l'association Musik'Art Cantal se tiendra dans la
chapelle du Grand Séminaire, dans la cour de l'Hôtel de Ville et en la cathédrale Saint-Pierre les 25,
26 et 27 juillet 2025.

Article 2 :

La Ville de Saint-Flour s'engage à prendre en charge un montant de 2500 € dans le cadre des frais de programmation musicale et de communication de l'association Musik'Art Cantal.

Cette somme sera versée à l'association Musik'Art Cantal de la façon suivante :

un seul versement, à l'issue de la manifestation, sur présentation des justificatifs de dépenses.

Article 3 :

La Ville de Saint-Flour s'engage à fournir et à installer, à titre gratuit, dans le cadre du festival Nuits d'Indiciac le matériel et les équipements techniques nécessaires au bon déroulement de la manifestation. (Liste complète et détaillée du matériel à adresser aux Services Techniques : secretariat.ctm@saint-flour.net dès la signature de la convention).

Article 4 :

Dans le cadre de son soutien à la manifestation, la Ville de Saint-Flour prend à sa charge, au titre de la communication, les actions suivantes :

- la diffusion d'un spot publicitaire relatif au festival sur les ondes de Radio Margeride, pour une durée de six jours consécutifs,
- l'affichage en grand format du visuel officiel de l'édition 2025 du festival, au sein du réseau d'abribus municipal.

Article 5 :

L'association Musik'Art Cantal s'engage à :

- Proposer une programmation musicale de qualité aux dates et dans les lieux précités ;
- Assurer directement toutes les tâches nécessaires à la commercialisation des places de concert (vente, encaissement, contrôle, etc.), par le biais d'une billetterie et la mise à disposition du personnel nécessaire ;
- Assurer la responsabilité artistique des représentations. Et en qualité d'employeur, à assurer la rémunération, charges sociales et fiscales comprises, du personnel attaché aux spectacles et engagé par lui ;
- Prévoir le personnel nécessaire pour organiser l'accueil des groupes et du public, l'agencement des lieux et permettre le bon déroulement de la manifestation en toute sécurité ;
- Afficher le partenariat avec la Ville de Saint-Flour sur l'ensemble de ses supports de communication (intégration du Logo ville de Saint-Flour, affichage, banderole, presse).

Article 6 :

Toute modification apportée à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant dûment signé par les parties.

Article 7 :

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec de voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Fait en double exemplaire,
A Saint-Flour, le

8 JUL. 2025

Le Maire de Saint-Flour,

Philippe DELORT



MUSIK'ART CANTAL

ASSOCIATION LOI 1901

30 RUE DE LA ROLLANDIE - 15100 SAINT-FOUR

Le Président de l'association Musik'Art Cantal

TEL: 06 28 65 81 09

www.musikart-cantal.com / musikartcantal@gmail.com

RNA : W 15100 11003 - SIRET : 48288449400041 - APE : 9499Z

Philippe RICCHIERO / SIREN : 2021-002373 / PLATESV-D-2021-002372

Philippe RICCHIERO

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: mardi 27 mai 2025 16:26
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 26-05-2025-106

'.: Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 26-05-2025-106, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE. Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250527-26-05-2025-106-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 26-05-2025-106

Objet : Convention de partenariat 2025 entre la Ville de Saint-Flour et l'association Musik'Art Cantal dans le cadre de l'organisation du festival " Les Nuits d'Indiciac "

Date de décision : 27/05/2025

Date de transmission : 27/05/2025

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.6. Contributions budgetaires

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>

SECRETARIAT Ville de Saint-Flour

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: mardi 8 juillet 2025 11:23
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 26-05-2025-106

':. Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 26-05-2025-106, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE. Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250708-26-05-2025-106-AU.

Informations sur l'acte

Numero : 26-05-2025-106

Objet : Convention de partenariat 2025 entre la Ville de Saint-Flour et l'association Musik'Art Cantal dans le cadre de l'organisation du festival " Les Nuits d'Indiciac "

Date de décision : 08/07/2025

Date de transmission : 08/07/2025

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.6. Contributions budgétaires

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>